

Comité syndical du 22 mars 2018

Compte rendu

Convocation en date du 14 mars 2018

Nombre de membres en exercice : 8 Présents : 6

Membres présents : Vienne Condrieu Agglomération, la communauté de communes des Monts du Lyonnais, les communes de Givors, Chabanière, Riverie et Beauvallon.

Délégués présents : Mme Virginie OSTOJIC, M. Fernand FURST, M. Pierre DUSSURGEY, Mme Brigitte D'ANIELLO ROSA, M. Pierre GONON, M. Maurice OLAGNIER, M. Vincent GUGLIELMI, M. Joseph JIMENEZ, M. Gérard FAURAT.

Présidence : Mme Brigitte D'ANIELLO ROSA

Egalement présents :

PAPIRNYK Murielle, chargée de mission

ASPIS Hélène, gestionnaire administratif et finances

GAUFFRE Mélodie, technicienne en contrat d'apprentissage

1. Ordre du jour :

- contribution des membres pour 2018
- compte de gestion 2017
- compte administratif 2017
- affectation du résultat 2017
- vote du budget primitif 2018
- points divers

Déroulement et décisions :

Madame la Présidente accueille les participants, ouvre ce comité syndical et constate que le quorum est atteint. Elle rappelle l'ordre du jour.

2. Contribution des membres pour 2018

Pour l'année 2018, il est proposé de se baser sur le montant lissé déterminé en 2013, et ainsi de fixer la cotisation totale à 288 170,00 €.

Une répartition 80% bloc1 (gemapi), 20% bloc 2 (hors gemapi) est appliquée.

La contribution de chaque membre au SyGR est calculée selon les clés de répartition suivantes :

Contributions au titre des charges générales :

Les dépenses d'administration générale seront proratisées en fonction des dépenses dédiées à chaque bloc de compétences, puis réparties en fonction de la population présente sur le bassin versant pour les établissements publics à fiscalité propre et la Métropole de Lyon et pour les communes.

Contributions au titre du bloc de compétences 1 « GEMAPI » :

Les contributions proposées sont calculées selon les règles de répartition suivantes :
- CLE DE REPARTITION n°1 : dépenses de FONCTIONNEMENT au prorata de la population de chaque commune habitant sur le bassin versant
- CLE DE REPARTITION n°2 : dépenses d'INVESTISSEMENT réparties de la manière suivante: 70% entre les communes au prorata de la population habitant sur le bassin versant du Gier et 30% pour la commune bénéficiaire des effets des travaux en terme de réduction de l'exposition aux inondations.

Contributions au titre du bloc de compétences 2 « hors GEMAPI » :

La répartition des participations au titre des compétences du bloc de compétences 2, est faite annuellement entre les communes au prorata de la population habitant le bassin versant du Gier.

Les contributions sont calculées chaque année sur la base de la population officielle au 1^{er} janvier de l'année précédente.

Ce qui mène ainsi aux contributions suivantes :

Contributions au titre du bloc de compétences 1 « GEMAPI » :

L'application de ces clefs de contribution mène aux contributions suivantes :

EPCI ou ML	<i>Commune (pour mémoire)</i>	<i>Participation globale annuelle</i>	Participation globale annuelle
Métropole de Lyon	<i>Givors</i>	116 016	116 016
Vienne Condrieu Agglo	<i>Echalas</i>	15 431	66 894
	<i>Longes</i>	8 316	
	<i>Trèves</i>	6 539	
	<i>Saint Romain en Gier</i>	35 895	
	<i>Les Haies</i>	715	
COPAMO	<i>Chabanière</i>	22 485	46 598
	<i>St Andéol le Château</i>	13 875	
	<i>Saint Jean de Touslas</i>	7 521	
	<i>Riverie</i>	2 717	
CCMDL	<i>Ste Catherine</i>	1 012	1 012
TOTAL		230 520	230 520

Contributions au titre du bloc de compétences 2 « hors GEMAPI » :

L'application de ces clefs de contribution mène aux contributions suivantes :

EPCI (si concernée)	Commune	Nombre d'habitants Insee 2015	% habitants sur le bassin versant	Nombre d'habitants sur le bassin versant	Participation annuelle	Participation annuelle
	Givors	19 501	50,0%	9 751	29 416	29 416

Vienne Condrieu Agglo	<i>Echalas</i>	1 752	100,0%	1 752	5 285	12 362
	<i>Longes</i>	952	100,0%	952	2 872	
	<i>Trèves</i>	734	100,0%	734	2 214	
	<i>Saint Romain en Gier</i>	578	100,0%	578	1 744	
	<i>Les Haies</i>	818	10,0%	82	247	
	Chabanière	4 221	56,5%	2 385	7 195	7 195
	Beauvallon St Andéol le Château	1 765	90,0%	1 589	4 792	4 792
	Beauvallon St Jean de Touslas	861	100,0%	861	2 597	2 597
	Riverie	311	100,0%	311	938	938
CCMDL	<i>Sainte Catherine</i>	1 016	11,4%	116	349	349
	Total	32 509		19 109	57 650	57 650

Cette proposition est conforme à celles indiquées lors des CS du 28 septembre 2017 et du 28 février 2018.

Concernant les cotisations des communes membres, il est envisagé que le recouvrement des contributions soit réalisé par la voie de la **fiscalisation**. Les communes membres disposent d'un délai de 45 jours si elles souhaitent procéder à la mise en recouvrement de la contribution par budgétisation.

Concernant les cotisations des intercommunalités et de la métropole de Lyon, il est envisagé que le recouvrement des contributions soit réalisé par la voie de la **budgétisation**.

Echanges et discussion :

Suite à ces échanges, Mme D'Aniello Rosa demande au comité syndical de se positionner par rapport à la contribution des communes membres pour 2018. Chaque membre est appelé à se prononcer pour le bloc de compétences auquel il appartient (GEMAPI et hors GEMAPI).

Adoption des délibérations 2018-05 et 2018-06 « Contributions au titre du bloc de compétences 1 « GEMAPI » » et « Contributions au titre du bloc de compétences 2 « hors GEMAPI » ».

3. Compte de gestion 2017

Monsieur le Receveur Municipal a transmis au syndicat le compte de la gestion pour 2017. Il est conforme aux écritures du compte administratif pour ledit exercice et n'appelle aucune observation de sa part.

Suite à ces échanges, Mme D'Aniello Rosa demande au comité syndical de se positionner.

Adoption délibération 18-07 « Compte de gestion exercice 2017 » à l'unanimité.

4. Compte administratif 2017

A la clôture de l'exercice 2017, les opérations financières effectuées se présentent comme suit :

SIGR Compte administratif 2017

Section d'investissement

Dépenses	55 409,21
Recettes	0,00
Résultat de l'exercice 2017	-55 409,21
Résultat reporté 2016	689 289,37
Résultat de clôture 2017	633 880,16

Section Fonctionnement

Dépenses	210 562,65
Recettes	262 888,00
Résultat de l'exercice 2017	52 325,35
Résultat reporté 2016	282 378,09
Résultat de clôture 2017	334 703,44

Résultat de clôture 2017 TOTAL	968 583,60
---------------------------------------	-------------------

Le ROB présenté en CS du 28 février 2018 a présenté une estimation de résultats provisoire de l'exercice et de clôture 2017 identique aux éléments ci-dessus.

Echanges et discussion :

A la lecture du rapport du compte administratif, M. Furst interroge la présidente sur l'écart existant entre le budget primitif et le compte administratif de 2017 concernant les dépenses de fonctionnement.

La présidente précise alors que le budget primitif présentait des estimations hautes notamment en entretien de la végétation. De plus, certaines prestations n'ont pas démarré, tel que les compléments topographiques ou les frais d'enquête publique. Certains frais de notaire ont été affectés en section d'investissement pour être rattachés à l'immobilisation correspondante.

Enfin concernant les charges de personnel, cette différence s'explique notamment par le fait qu'il était prévu de recruter un agent contractuel pour palier à la surcharge de travail en matière administrative et comptable. Ce recrutement n'a finalement eu lieu qu'en 2018.

M. Guglielmi s'interroge également sur l'écart entre le budget primitif et le compte administratif de 2017 concernant les recettes d'investissement. Madame la Présidente explique que les subventions qui auraient dû être encaissées en 2017 le seront en 2018.

Mme D'Aniello Rosa quitte la réunion afin que l'assemblée procède au vote.

Adoption délibération 18-08 « Compte administratif exercice 2017 » à l'unanimité.

Mme D'Aniello Rosa rejoint la réunion suite au vote.

5. Affectation du résultat 2017

Pour l'année 2017, le résultat de la section de fonctionnement s'élève à 334 703,44 € et le solde d'exécution de la section d'investissement à 633 880,16€. Le résultat global de l'exercice s'élève donc à 968 583,60 €.

Il est proposé d'affecter la somme de 334 703,44€ correspondant au résultat de clôture de la section de fonctionnement, à la section de fonctionnement au compte de recette 002 « excédents de fonctionnement reporté ».

Le solde d'exécution de la section d'investissement d'un montant de 633 880,16€ est reporté au compte de recette 001 « résultats d'investissement reporté »

Suite à ces échanges, Mme D'Aniello Rosa demande au comité syndical de se positionner.

Adoption délibération 18-09 « Affectation des résultats de 2017 sur l'exercice 2018 » à l'unanimité.

6. Budget primitif pour l'exercice 2018

Le rapport d'orientations budgétaires a été présenté lors du CS du 28 février 2018, et le débat d'orientations budgétaires a eu lieu. Le budget primitif 2018 est présenté à travers du rapport du BP 2018 et du projet de BP, envoyés pour le CS du 22 mars 2018.

Le budget primitif 2018 se décompose en une section de fonctionnement équilibrée à 744 373,44 € et une section d'investissement équilibrée à 1 378 453,60 €.

Les dépenses de fonctionnement ont été étudiées de façon à définir un montant au plus juste, tenant compte d'une marge de manœuvre.

L'investissement permet le lancement des études et maîtrise d'œuvre dans le secteur de la restauration hydraulique et écologique du Gier. L'ensemble des partenaires financiers du Contrat de Rivière et du PAPI (Programme d'Action Prévention Inondation) seront sollicités.

Le rapport de présentation du budget primitif 2018 présente en première partie les grands équilibres du budget, les principaux chiffres par comparaison à l'exercice précédent. Ces éléments sont complétés par la présentation analytique de l'ensemble des dépenses et recettes directes de fonctionnement et investissement.

Adoption BP 2018

Suite à ces échanges, Mme D'Aniello Rosa propose au comité syndical l'approbation du budget primitif 2018, tel que détaillé ci-dessus, soit par section :

- en section d'investissement : 1 378 453,60 €€
- en section de fonctionnement : 744 373,44 €

Adoption délibération 18-10 « adoption du budget primitif 2018 » à l'unanimité.

7. Points divers

- **GEMAPI**

Le SIGR avait mené la concertation avec les communes, intercommunalités et la Métropole de Lyon sur son territoire actuel durant l'année 2017, avec l'appui d'une étude de gouvernance confiée à un groupement d'études.

Cette première étape étant achevée, il est envisagé de lancer la phase 2 sur les « territoires élargis » (bassin versant, ravins rhodaniens). Une réunion comité de pilotage de rendu de l'état initial est envisagée le lundi 14 mai ou le mardi 15 mai 2018 à 10h00 à Givors. Cette étape se poursuivra ensuite par l'étude des scénarios.

- **PAPI**

Un événement autour de l'engagement de SEM et SYGR dans le Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) Gier sera organisé le vendredi 18 mai à partir de 15h00 à La Grand Croix (dans la salle située à côté de la mairie).

Un courrier d'invitation officiel sera envoyé aux structures.

- **PGRE**

Murielle Papirnyk présente la démarche engagée concernant le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE). Un COFIL (comité de pilotage) de démarrage mardi 20 mars 2018 (Saint Paul en Jarez).

Il s'agit d'un outil pour résoudre les déficits quantitatifs concernant la ressource en eau et, comme objectif, sortir de la gestion de crise récurrente par arrêté sécheresse

- **Entretien végétation (Barney, Saint Andéol le Château et Givors)**

Mélodie GAUFFRE présente un petit bilan de l'entretien de la végétation effectué sur le Barney, à Saint Andéol le Château et Givors. Des plantations et boutures ont été mises en place sur la partie aval de ce cours d'eau.

- **Exposition Zéro Phyto**

L'exposition Zéro Phyto est présentée actuellement dans le hall d'entrée de la Ville de Givors.

Cette exposition est à disposition des communes engagées dans la démarche.

Autres questions

- **Site internet du SyGR**

Le site internet du SyGr est toujours accessible à l'adresse : www.sigr.fr/

Aucune autre question n'est posée. Madame la Présidente remercie les participants et lève la séance.